

COMMUNE DE CERCIÉ (Rhône)

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize du mois de décembre à vingt heures, se sont réunis, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil municipal de la commune de Cercié sous présidence de Monsieur Christophe CLAUZEL, maire, dûment convoqués le 2 décembre 2025.

PRÉSENTS : Christophe CLAUZEL, Patrick LE FESSANT, Florence VALLETTE, André ROUANET, Amandine CHAMPAGNON, Christelle COUSTIER, Patrick DANVE, Cyril MONDAINE, Virginie PELLOUX-PRAYER, Murielle VERNEY.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIRS : Éric BRUNET (pouvoir à Amandine CHAMPAGNON), Stéphane CARRETTE (pouvoir à Christelle COUSTIER), Stéphanie MONTEIL (pouvoir à Virginie PELLOUX-PRAYER).

ABSENTS EXCUSÉS : Stéphane CARÈME, Adeline RAMJEE.

Nombre de conseillers municipaux : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 10

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre d'absents : 2

Quorum

Monsieur le maire constate que le quorum est atteint.

1/ Nomination du secrétaire de séance - Rapporteur Christophe CLAUZEL

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT le conseil municipal sera invité à désigner un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, est invité à :

- **DECIDER** de procéder par vote à main levée à la nomination du secrétaire de séance
- **DESIGNER** Monsieur Cyril MONDAINE pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ, par 13 voix pour.

2/ Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 novembre 2025 - Rapporteur Christophe CLAUZEL

Monsieur le maire invitera l'assemblée à approuver le procès-verbal du conseil municipal du 25 novembre 2025 adressé aux membres du conseil le 12 décembre 2025.

Observations : -

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ, par 13 voix pour.

Signature du PV par Monsieur le maire et le secrétaire de la séance du 25 novembre 2025.

LISTE DES DÉLIBÉRATION DU CM DU 16 DÉCEMBRE 2025

N°20251201 DÉLIBÉRATION 2025-92 Nomination du secrétaire de séance - Cyril MONDAINE

N°20251202 DÉLIBÉRATION 2025-93 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 novembre 2025

N°20251203 DÉLIBÉRATION 2025-94 Assainissement - Conservation d'une retenue de garantie

N°20251204 DÉLIBÉRATION 2025-95 Convention avec la SPA pour les années 2026 et 2027

3/ Finances - Rapporteur-Christelle COUSTIER

3-1 Assainissement - Conservation d'une retenue de garantie

Une retenue de garantie d'un montant de 8 985,75 €, concernant un marché de travaux d'assainissement datant de 2016, a été mandatée le 29 août 2016 par mandat n°15 à l'entreprise SCTP mais, à la suite de la liquidation de cette entreprise, et n'ayant pu obtenir d'informations du liquidateur judiciaire, le Service de Gestion Comptable n'a pas pu la payer. Le délai de prescription s'appliquant, il convient de délibérer pour conserver cette somme afin d'émettre un titre de recettes au compte 2156 correspondant à ces travaux.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ, par 13 voix pour.

3-2 Affectation du résultat d'exploitation 2025 du budget annexe assainissement

Christelle COUSTIER informe que le transfert de la compétence assainissement collectif à la CCSB au 1^{er} janvier 2026 va, entre autres, engendrer la reprise intégrale de la comptabilité et l'élaboration du budget 2026 par la CCSB.

Elle informe que le conseil municipal devra cependant délibérer au cours du 1^{er} semestre 2026, dès approbation des comptes administratif et de gestion 2025, sur l'affectation du résultat d'exploitation 2025 afin que la CCSB l'intègre dans son budget assainissement collectif 2026.

Une réflexion est proposée dès à présent sur la philosophie à retenir concernant l'affectation de l'excédent d'exploitation 2025 du budget assainissement.

Il est rappelé que les résultats budgétaires en exploitation et en investissement inscrits par la CCSB en 2026, respectivement et intégralement sur chaque commune et non pas dans un pot commun, exercent une influence sur le futur équilibre budgétaire de ces communes.

En complément d'information, il est indiqué que la décision d'affectation fera l'objet en 2026 d'un virement de crédits du budget assainissement au budget général car c'est depuis ce budget que le versement s'effectuera à la CCSB.

Monsieur le maire précise les possibilités de choix d'affectation des résultats, soit de les transmettre partiellement ou intégralement à la CCSB pour sa gestion future, soit de les garder partiellement ou intégralement sur le budget communal.

Il souligne qu'une décision sera à prendre au cours du 1^{er} semestre 2026.

3-3 Virements de crédits

Aucun besoin recensé à ce jour. Sujet sans objet.

3-4 Convention avec la SPA pour les années 2026 et 2027 – Rapporteur Christophe CLAUZEL

Conventions adressées avec la convocation.

Monsieur le maire explique que, depuis plusieurs années, la SPA assure le service de fourrière de la commune et qu'elle propose une nouvelle convention pour 2026 et 2027.

A noter que la prestation transport n'est plus intégrée dans la proposition de la SPA.

La formule complète proposée sans transport est au prix de 0,60 € par habitant (0,80 € sur la précédente convention) et comprend la prise en charge des chats ou chiens trouvés en divagation.

Pour le transport, la collectivité est invitée par la SPA à signer une convention proposée avec la société SAUV services au prix de 175 € T.T.C./transport à Brignais.

Monsieur le maire explique que les services de la SPA ont été sollicités 4 fois en 2025 et il propose de ne pas retenir la prestation de transport.

Il est indiqué que seuls les animaux domestiques sont concernés par la convention SPA.

Le conseil municipal est invité à

- **ADOPTER** le projet de convention pour 2026 et 2027 avec la SPA telle que présenté
- **NE PAS RETENIR** la proposition de convention de transport
- **AUTORISER** Monsieur le maire à signer la convention pour 2026 et 2027 avec la SPA
- **S'ENGAGER** à inscrire le montant de cette prestation en dépenses de la section de fonctionnement du budget primitif 2026.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ, par 13 voix pour.

3-5 Demande de location d'un local communal

Courrier joint à la convocation.

Monsieur le maire présente, pour information, la demande de « L'abri », association chantier d'insertion situé à Chazay-d'Azergues, sur une location d'un local afin d'installer un atelier de réparation et vente de vélos.

Il indique avoir reçu une personne du service développement économique de la CCSB et le chef de projet politique d'accueil du SMB afin de leur présenter le village et évoquer les fermetures de commerces. Il a également évoqué avec eux le local de l'ancienne gare libéré des services techniques et vacant. C'est à la suite de cette rencontre que l'abri a pris contact avec la commune.

Au sujet de cette demande, il évoque que le local de l'ancienne gare pourrait être envisagé pour une location mais précise que l'association a prévu d'avancer sur son projet. Il indique que l'association est très intéressée par Cercié et son emplacement sur le territoire.

4/ Urbanisme - Rapporteur Florence VALLETTE

4-1 DP, PC et DIA

Déclarations préalables :

- Au nom de GILLES Philippe, 390 rue Joanny Chanrion, pour la pose de panneaux photovoltaïques. Non opposition le 3 décembre 2025.

Permis de construire :

Néant

Déclaration d'intention d'aliéner :

Néant.

5/ Informations

5-1 Vente du fonds de commerce « Le Flap » - Rapporteur Christophe CLAUZEL

Monsieur le maire fait part de l'annonce de vente qui a été modifiée et de son prix actuel. Il précise que ce montant est plus élevé que celui de la proposition faite à l'ancien tenant par LRAR le 12 mars 2021. Des questions se posent sur l'opportunité d'acquisition de ce fonds à ce jour et des hypothèses de gestion.

5-2 Remerciements pour mise à disposition de salles communales

Christophe CLAUZEL informe des remerciements de Dominique Dubost pour la décision du conseil municipal concernant la mise à disposition de salles communales à tout candidat aux élections municipales 2026 pour 2 locations maximum, et gratuitement à titre exceptionnel.

Divers.

André ROUANET, en réunion au même moment, n'a pas pu assister à la dernière réunion de la commission tourisme. Il résume les sujets évoqués notamment l'aménagement du site du col de Crie, la requalification du Géoscope du Mont Brouilly, l'aménagement de la maison du terroir du Beaujolais, la démarche de labellisation Gravel sur le secteur Deux-Grosnes.

Patrick DANVE rappelle le dysfonctionnement d'un éclairage dans la grande rue. Christophe CLAUZEL informe que cette situation a été signalée au SYDER qui a été relancé depuis car le 1^{er} signalement est resté sans suite.

Christelle COUSTIER informe de la distribution des invitations à la cérémonie des vœux de la municipalité à effectuer la 1^{ère} semaine de janvier.

Virginie PELLOUX-PRAYER demande à quelle date est prévu le socle béton pour l'installation de la 2^{ème} bibliothèque. Christophe CLAUZEL indique qu'il sera regardé si le devis attendu a été reçu.

Patrick DANVE informe que l'interclasse a enlevé les panneaux publicitaires dans la SAR. Christophe CLAUZEL remercie l'interclasse pour l'action menée pendant qu'ils avaient une nacelle.

6/ Questions diverses.

Néant.

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le 13 janvier 2026.

La séance est levée à 20 h 33.

Le secrétaire de séance
Cyril MONDAINE

Le maire,
Christophe CLAUZEL